



**HAL**  
open science

## Face au pouvoir, une asymétrie persistante

Mariette Sineau

► **To cite this version:**

Mariette Sineau. Face au pouvoir, une asymétrie persistante. Travail, genre et sociétés, 2007, Formation et orientation : l’empreinte du genre, 2 (18), pp.157-161. 10.3917/tgs.018.0157 . hal-01310824

**HAL Id: hal-01310824**

**<https://sciencespo.hal.science/hal-01310824>**

Submitted on 3 May 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

## Mariette Sineau

### Face au pouvoir, une asymétrie persistante

Le pouvoir politique en France est-il enfin – avec retard par rapport à la moyenne européenne – sur la voie d’une féminisation réussie ? La question appelle une réponse à double détente. Réponse positive, si on considère les progrès quantitatifs accomplis par les Françaises depuis qu’elles sont citoyennes à part entière. Sous l’effet de divers facteurs, sociaux, mais surtout politiques, elles siègent aujourd’hui à quasi-parité avec les hommes dans certaines assemblées locales. En revanche, si l’on aborde la question sous l’angle du pouvoir réellement détenu par les femmes, la réponse doit être plus nuancée.

Faisons retour sur l’histoire de la 5<sup>e</sup> République pour rappeler que les institutions créées en 1958 ont stoppé la féminisation de la vie politique timidement amorcée en 1945-46. Le blocage se produit surtout au double niveau du Parlement et du pouvoir exécutif. Ce dernier s’incarne désormais dans la personne d’un président de la République élu du peuple, qui concentre l’essentiel du pouvoir d’État. Durant les 20 premières années de la 5<sup>e</sup> République, les femmes sont une poignée au gouvernement et n’occupent guère plus de 2 % des sièges à l’Assemblée nationale. En 1974, quand Valéry Giscard d’Estaing entre à l’Élysée, le monopole masculin sur la politique est quasi intact, sorte d’anachronisme après les événements de Mai 68 et les mouvements de femmes qui ont suivi. Le retard de la France est alors patent, notamment par rapport aux pays nordiques : à cette date, la Finlande et la Suède voient siéger plus de 20 % de femmes parmi leurs députés.

Plusieurs règles institutionnelles ont contribué au « tout masculin » de la 5<sup>e</sup> République. L’élection du chef de l’État au suffrage universel direct, réforme voulue par De Gaulle en 1962, est sans doute un des éléments constitutifs de la symbolique virile qui a marqué les débuts du régime. D’autant que le premier Président de la 5<sup>e</sup> République incarnait le type même du *leader* charismatique. L’importance prise par les hauts fonctionnaires issus de l’École nationale d’administration a aussi mis les femmes hors jeu. L’ENA, devenue « l’école du pouvoir », bien que mixte dès 1945, est longtemps restée une école d’hommes. Enfin, la prime donnée aux notables dans le recrutement parlementaire a découlé du retour au scrutin uninominal pour

l'élection des députés. Succédant à la proportionnelle de liste, en vigueur sous la IV<sup>e</sup> République, le système encourage le cumul des mandats et devient une arme aux mains des partis pour discriminer les femmes. C'est un double handicap qui frappe ces dernières, puisque ce mode de scrutin marginalise aussi le Parti communiste, qui affichait le groupe parlementaire le plus féminisé.

De cette exclusion politique initiale, les Françaises sont d'abord sorties par le haut, par « adoubement » présidentiel. La voie du suffrage universel leur étant barrée par des partis qui ressemblent de plus en plus à des « clubs d'élus », elles vont tenter d'utiliser à leur profit les immenses pouvoirs de nomination que la Constitution attribue au chef de l'État. Puisque le pouvoir politique procède de ce « monarque républicain », les femmes s'efforcent d'être repérées, puis nommées par lui au gouvernement ou parmi ses conseillers. Le tournant est pris en 1974 par Valéry Giscard d'Estaing, qui, en pionnier, met des femmes à la « barre » gouvernementale (les deux plus populaires étant Simone Veil et Françoise Giroud). François Mitterrand, durant ses deux septennats, va accélérer la cadence. Au gouvernement, dans son propre cabinet ministériel, dans la haute fonction publique, il fait appel à une myriade de femmes jeunes, diplômées des grandes écoles, souvent brillantes, qui développeront de longues carrières politiques. Il a aussi nommé la première Premier ministre en la personne d'Édith Cresson, et fait nommer Noëlle Lenoir au Conseil constitutionnel. Il a en quelque sorte « inventé » toute une génération de femmes politiques. Martine Aubry, Frédérique Bredin, Elisabeth Guigou, Catherine Tasca, et bien sûr Ségolène Royal – toutes cinq énarques – ont fait leurs classes soit au cabinet élyséen soit dans d'autres états-majors ministériels avant d'être repérées par le chef de l'État comme ministres. Celui-ci s'est servi des cabinets ministériels (qui connaissent alors une féminisation accélérée) comme d'un vivier pour recruter ses futures femmes politiques. Comme les hommes, elles suivent le parcours obligé qui va, sous la V<sup>e</sup> République, de l'ENA aux cabinets ministériels, à l'entrée au gouvernement, puis ensuite au Parlement<sup>1</sup>. *Last but not least*, les femmes vont aussi faire leur entrée dans la compétition présidentielle, dont elles étaient au départ exclues. Arlette Laguiller se lance la première en 1974, au nom de Lutte ouvrière, en tenant alors un discours aux accents féministes. Au fil de ces élections « reines » de la V<sup>e</sup> République, les femmes seront de plus en plus nombreuses à concourir pour l'Élysée, même si, jusqu'en 2007, elles sont des candidates « pour la forme », portant toutes les couleurs de petits partis.

<sup>1</sup> Cf. M.ariette Sineau, *Profession : femme politique. Sexe et pouvoir sous la V<sup>e</sup> République*, Paris, Presses de Sciences Po, 2001.

## Y a-t-il une féminisation de la vie politique ?

---

En France, la phase initiale de féminisation suit donc une voie originale, qui découle de l'originalité même du régime. Les Françaises se frayent un chemin politique par le haut, tirant leur légitimité du président de la République, plus que de l'élection. De fait, elles sont en proportion plus souvent ministres que députées. En 1997, dans le premier gouvernement de Lionel Jospin elles étaient 30 % – certaines à des postes politiquement importants – contre 10,9 % à l'Assemblée nationale. Aujourd'hui, le décalage persiste. Nicolas Sarkozy, élu à l'Élysée, fait entrer 35% de femmes dans le gouvernement de François Fillon 2 (les ministères « régaliens » de l'Économie, des Finances et de l'Emploi, de l'Intérieur et de la Justice étant dévolus à trois d'entre elles), les législatives de 2007 n'apportant que moins de 20% de femmes à l'Assemblée nationale. Alors que dans les autres démocraties européennes les femmes entrent en politique par la voie parlementaire et tirent leur légitimité du suffrage universel, en France, être femme politique relève toujours d'un destin d'exception fait ou défait par la volonté présidentielle.

Les choses ont commencé à changer, il est vrai, avec la loi du 6 juin 2000, dite « loi sur la parité ». Alors débute la deuxième phase de féminisation, qui se traduit par l'arrivée en masse des femmes dans certaines assemblées locales. Mais, la loi – mal pensée – a produit une dynamique à deux vitesses. Loin de niveler les différences d'accès aux lieux de pouvoir, elle n'a rendu que plus visibles encore ces inégalités. Pour les scrutins de liste, la loi a été un bon outil pour produire de l'égalité, en imposant aux partis une « parité » obligatoire et alternée des candidats. Désormais, les femmes siègent à raison de 47 % dans les assemblées où elles étaient déjà les plus présentes : conseils municipaux (des villes de 3 500 habitants et plus) et conseils régionaux<sup>2</sup>. Mais, à la féminisation de la base n'a pas répondu celle du sommet : 89 % des maires sont des hommes (93 % quand on isole les villes de 3 500 habitants et plus), comme 95 % des présidents des intercommunalités, ces structures d'avenir qui regroupent 88 % des communes et 52 millions d'habitants... Quant aux présidents de Conseils régionaux, ils n'admettent parmi eux, depuis le scrutin de 2004, qu'une seule femme, la socialiste Ségolène Royal. C'est dire si la féminisation des villes et des régions est hiérarchisée, reflétant les enjeux de pouvoir sous-jacents à la division sexuelle du travail politique.

Plus grave, la loi « paritaire » n'a provoqué aucune dynamique « vertueuse » de féminisation des assemblées élues selon le système uninominal, le plus « dur » aux femmes. Rappelons que la loi est muette pour la moitié des sièges du

<sup>2</sup> Dans la délégation française au Parlement européen, la part de femmes élues, déjà élevée en 1999 (40 %) est passée à 44% après les élections de 2004.

Sénat (élu au scrutin majoritaire dans les départements de 1, 2 et 3 sièges), comme elle l'est pour les conseils généraux. Aucune contrainte ne s'imposant aux partis, ils se sont laissés aller à leur penchant « naturel », la reconduction des sortants et des notables. S'agissant de l'Assemblée nationale, la loi n'édicte qu'une parité incitative par voie de pénalités financières. Lors des législatives de 2002, le principe en a été « torpillé » par les grands partis, de sorte que la part des femmes à l'Assemblée nationale est passée de 10,9 % à 12,3 %. Après les législatives de 2007, celle-ci, bien qu'en progrès, stagne à 18,5%, laissant la France au 57<sup>e</sup> rang mondial, ex aequo avec le Venezuela.

Ainsi perdre l'inégalité des deux sexes face au pouvoir politique. Aux hommes revient d'occuper le sommet de la pyramide des pouvoirs locaux et nationaux, dont l'influence est souvent basée sur le cumul des mandats ou fonctions. Fait rare en Europe, aucune femme en France n'a jamais présidé aucune des deux chambres du Parlement. Aux hommes aussi sont « réservées » les assemblées départementales, antichambres de l'entrée au Parlement. Symboliquement ce dernier reste (avant les législatives de 2007) le « sanctuaire » masculin du pouvoir républicain. En France, ce qui définit les femmes en politique, c'est leur « inégalité » face au pouvoir, un concept qui paraît plus opératoire que celui de « féminisation ».

La seule brèche ouverte dans la masculinité du pouvoir politique, 62 ans après l'entrée des femmes dans la cité, a été l'investiture présidentielle accordée à Ségolène Royal par le Parti socialiste en 2006. Qu'une femme ait été promue au rang de « présidentielle » après le vote de plus de 60 % des adhérent-e-s socialistes, que les électeurs (des deux sexes) l'aient qualifiée pour le 2<sup>e</sup> tour de la présidentielle 2007, lui accordant, le 6 mai, près de 47 % des suffrages exprimés (soit quelque 16 700 000 voix) sont des événements qui ont valeur de « révolution culturelle ». Pourtant – c'est un paradoxe – Ségolène Royal n'est pas parvenue à fixer le vote des femmes par un vote d'identification à une femme comme elle. L'analyse que j'ai réalisée à partir de l'enquête préélectorale du Cevipof<sup>3</sup> montre qu'au premier tour le favori des femmes a été le candidat de l'UMP, Nicolas Sarkozy. L'« effet » femme induit par la candidate socialiste n'a été perceptible qu'auprès d'une fraction de l'électorat féminin : les jeunes de moins de 25 ans, les étudiantes, les diplômées du supérieur (plus tentées que leurs homologues masculins de voter pour elle). En revanche, Ségolène Royal n'a su parler ni aux chômeuses, ni aux actives des milieux populaires (notamment les ouvrières) qui lui ont préféré Nicolas Sarkozy. Boudée par les femmes au foyer, elle l'a été

<sup>3</sup> « Panel électoral français 2007 » réalisé avec le ministère de l'Intérieur du 29 mars au 21 avril 2007 auprès de 4 000 personnes. cf. Mariette Sineau, 2007 « Effets de genre, effets de génération ? Le vote hommes/femmes au 1<sup>er</sup> tour de la présidentielle 2007 », *Revue française de science politique*, 57 (3), juin, pp. 351-366.

### **Y a-t-il une féminisation de la vie politique ?**

---

plus encore par les femmes âgées de 65 ans et plus (sur-représentées dans l'électorat) qui, plus souvent que les seniors hommes, ont « plébiscité » le candidat de l'UMP, contribuant ainsi à sa victoire finale.

L'ascension des femmes vers le pouvoir trouve donc encore des résistances fortes chez les femmes elles-mêmes. Elles émanent notamment des générations âgées, plus souvent exposées aux valeurs catholiques que socialisées aux valeurs féministes et qui, de ce fait, adhèrent à des codes de représentation symbolique associant pouvoir politique et masculinité.